

GRACQ
Les Cyclistes Quotidiens
Locale d'Ixelles
Rue Jean-Baptiste Colyns 3
1050 Ixelles
T +32 (0)487 78 72 15
ixelles@gracq.org



Ixelles, le 27 avril 2014

Objet : Suggestions de franchissement légal d'un feu rouge pour les cyclistes sur la commune d'Ixelles

Cher Monsieur Philippart, cher Corentin,

Depuis la loi du 15 août 2012 entrée en vigueur le 25 septembre 2012, jour de sa publication au Moniteur belge, des signaux B22 et B23 peuvent être placés sur les feux lumineux de circulation pour permettre aux cyclistes, moyennant la priorité laissée aux piétons, de continuer leur route.

La locale du GRACQ d'Ixelles se réjouit que la Région de Bruxelles-Capitale soit particulièrement proactive au niveau de cette législation. En témoignent les 75 signaux de ce type déjà installés, facilitant grandement les déplacements à vélo et n'engendrant pas de problème de sécurité routière tel que l'a conclu l'IBSR au terme du projet pilote mené en Région bruxelloise.

Ces premiers signaux ont été placés à des carrefours où le cycliste a la possibilité de rejoindre une piste cyclable en continuant tout droit ou tournant à droite. Les carrefours repris ci-dessous, tous situés sur la commune d'Ixelles, présentent une configuration similaire mais ne sont pas pourvus de panneaux B22 ou B23. Etant donné que la trajectoire des cyclistes ne croise pas de voitures à ces carrefours et ne représente dès lors pas un danger, nous vous demandons d'étudier la possibilité de placer rapidement sur ceux-ci un panneau B22 ou B23 selon le cas.

- Feu piéton situé à l'avenue de la Couronne, en direction du centre, après le pont qui surplombe la rue Gray (B23)
- Carrefour du pont du Gerموir, absence de B23 au premier feu
- Carrefour rue Malibran/avenue de la Couronne (B22)
- Carrefour avenue Jeanne/avenue Buyl (B23)
- Carrefour rue Washington/chaussée de Waterloo (B22)
- Carrefour avenue Louis Lepoutre/chaussée de Waterloo (B22)
- Carrefour rue du Tenbosch/chaussée de Waterloo (B22)
- Carrefour place Charles Grau/chaussée de Waterloo (B22)
- Carrefour boulevard Général Jacques/avenue de la Couronne (B22)
- Carrefour chaussée de Vleurgat/avenue Louise (B22)
- Carrefour rue du Beau Site/avenue Louise (B22)

Dans la mesure où les panneaux B22 et B23 ne représentent pas de danger majeur pour les différents usagers, nous demandons à ce que soit aussi étudiée la possibilité de les positionner à des carrefours où ne figure pas nécessairement une piste cyclable. Cela permettrait d'accroître leur nombre tout en augmentant le confort des cyclistes.

Nous tenons également à attirer votre attention sur le fait que les signaux B22 et B23 sont encore méconnus de beaucoup d'usagers de la route, en particulier des automobilistes, de certains cyclistes et parfois même des agents de police (sic). Il conviendrait d'envisager une communication à grande échelle (médias, réseaux sociaux, ...) afin que ceux-ci soient plus rapidement assimilés par tout un chacun. La dimension des panneaux B22 et B23 pourrait également être augmentée afin de les rendre visible de tous, à l'image de ce qu'a privilégié la ville de Nantes en France.

En vous remerciant d'avance pour votre bonne volonté à faciliter l'usage du vélo en Région bruxelloise, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Philippart, cher Corentin, nos sentiments les meilleurs.

Pauline de Wouters

Pour les membres actifs du GRACQ d'Ixelles

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org